



## LA CONURE VEUVE

*Myiopsitta monachus*

Aussi appelée perriche jeune veuve (\*) ou encore perroquet souris, la première mention bruxelloise de cette espèce exotique date de 1979. Des individus échappés ou relâchés de cette espèce se reproduisent actuellement à l'état libre également dans d'autres pays européens (Espagne, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Grande-Bretagne, etc.).

Des 3 espèces de psittacidés qui se reproduisent à Bruxelles, c'est la seule qui construit un nid communautaire. Ce nid permet en effet à plusieurs couples de nicher l'un à côté de l'autre, chacun dans sa propre logette. C'est également la seule espèce de psittacidés à Bruxelles dont le plumage de la poitrine et de la tête n'est pas entièrement vert. C'est aussi la seule qui ne forme pas de dortoirs pour passer la nuit.



Conure veuve (Photo : M. Tomas Millan)



Nid à Uccle (Photo : O. Beck)

### D'OU VIENT LA CONURE VEUVE ?

A l'état naturel, la conure veuve vit en Amérique du sud, à l'est de la chaîne andine: de la Bolivie au sud du Brésil, jusqu'au centre de l'Argentine (Patagonie). Vendue dans le commerce, des échappés de captivité ont trouvé un peu partout dans le monde des conditions suffisantes pour survivre hors de leur aire de répartition naturelle.

En Région de Bruxelles Capitale, seul endroit connu où l'espèce se reproduit en Belgique, le premier nid a été construit sur une cheminée dans le nord d'Uccle. Quand cette cheminée s'est effondrée lors d'une tempête en 2002, quelques autres nids avaient été construits dans les environs immédiats. Depuis une dizaine d'années, l'espèce s'étend lentement dans le sud de Bruxelles (Uccle, Forest, Ixelles) mais aussi à Watermael-Boitsfort.

Les premiers couples, échappés de captivité, ont niché en 1979. L'effectif est resté modeste jusque dans les années 1990 : 30-35 couples en 1989-91 (Rabosée *et al.*, 1995), 30-40 individus en 1998 (Weiserbs & Jacob, 1999), la population restant fortement confinée au sud de la commune d'Uccle. A partir de 1999, un accroissement s'accompagne de la colonisation de nombreux nouveaux sites ; 50-60 individus sont recensés en 1999 (Weiserbs & Jacob, 1999), pour 125-250 couples en 2000-2004. La carte de répartition est présentée à la figure 1.

(\*): "perriche" et non "perruche"



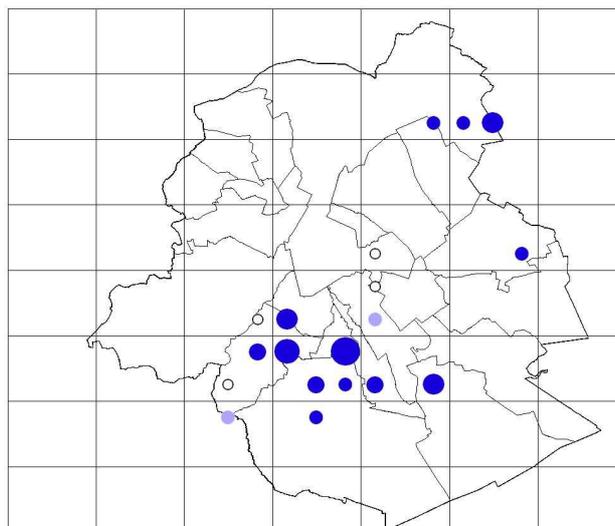


Figure 1: carte de répartition de la conure veuve en Région de Bruxelles Capitale.  
Source: Atlas des oiseaux nicheurs de Bruxelles, Weiserbs, Jacob (2007).

Il est supposé que la population bruxelloise de l'espèce n'explosera pas comme cela se passe ailleurs dans le monde, les températures n'étant probablement pas suffisamment élevées pour permettre une telle augmentation de population. Les résultats de l'analyse de la méthodologie des points d'écoute sont présentés en figure 2. Une vraie tendance ne peut pas être mise en évidence (résultats non significatifs).

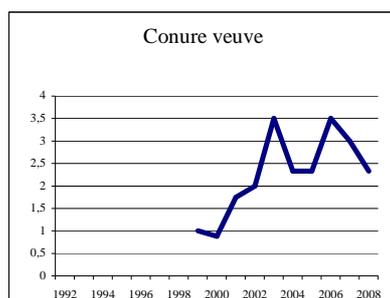


Figure 2: Evolution de la population de la conure veuve en Région de Bruxelles Capitale.  
Source: Aves (2008).

## CARTE D'IDENTITÉ

- **Classification:** ordre: psittaciformes; famille: psittacidé; genre: Myiopsitta.
- **Description:** plus petite que les 2 autres espèces de perruches vivant à Bruxelles, elle a le dos vert mais le haut de la poitrine et le bas des joues sont gris pâle. Le front est gris pâle à gris assez foncé. L'aile repliée est en partie bleue.
- **Statut et distribution:** espèce exotique, échappée de captivité. Protégée. En Belgique, présente uniquement à Bruxelles. Naturalisée aussi dans d'autres régions d'Europe et du monde.
- **Autres espèces avec lesquelles elle peut être confondue:**  
les 2 autres espèces de perruches qui vivent à Bruxelles, perruches à collier et Alexandre, sont plus grandes et ont le dessous du corps entièrement vert vif (vert jaunâtre chez les jeunes); enfin, leur bec est d'une couleur plus vive (rose bonbon à rouge tomate) que chez la conure.



## SON MODE DE VIE

**Nourriture:** chez nous, se nourrit principalement de graines, de fruits, de bourgeons, de jeunes pousses et de pain. La nourriture déposée par les particuliers, très abondante à Bruxelles, pourrait être décisive pour leur permettre de traverser les hivers les plus rudes. Se pose régulièrement au sol pour chercher sa nourriture, contrairement aux 2 autres espèces de perruches "bruxelloises" qui restent quasi tout le temps dans les arbres.

**Sommeil:** contrairement aux 2 autres perruches bruxelloises, utilise les nids pour passer la nuit et ne se rassemble donc pas en dortoirs.

**Reproduction:** construit un nid volumineux qui permet à plusieurs couples de nicher (= nid communautaire). Ce nid est constitué de branchettes prises dans les arbres avoisinant puis assemblées sur un support solide (grosses branches d'arbres, cheminées abandonnées, poteaux d'éclairage, etc.). Chez nous, les jeunes naissent en cours de printemps. Peut nicher 2 fois par an.

**Hiver:** l'espèce semble dépendre fortement du nourrissage artificiel lors des hivers rudes.



*Perruche à collier (M. Thomas Millan)*



*Perruche Alexandre (M. Thomas Millan)*

## ROLE ECOLOGIQUE

La conure a un régime essentiellement végétarien. L'espèce ne semble pas avoir de prédateur régulier à Bruxelles.

## DESAGREMENTS

- Dégâts aux arbres: il ne semble y avoir actuellement aucun impact négatif aux arbres en Région de Bruxelles Capitale.
- Nids communautaires: au vu de la grande taille que peuvent avoir les nids utilisés depuis plusieurs années, certains nids peuvent à terme poser des problèmes quand ils sont par exemple construits sur des poteaux lumineux (stades sportifs), des fils électriques tendus, etc.
- Espèce envahissante: dans certaines régions du monde, cette espèce est considérée comme un fléau pour l'agriculture. Pour l'instant, les dégâts connus sont insignifiants en Région de Bruxelles-Capitale. La population de cette espèce reste suivie en Région bruxelloise.

## "COHABITER" AVEC LA CONURE

Si jusqu'à présent, la présence de cette espèce en Région de Bruxelles-Capitale ne semble poser aucun dégât, on souligne l'interdiction de lâcher d'animaux exotiques dans la nature, quelle que soit l'espèce, quelle qu'en soit l'origine.



Le nourrissage d'animaux dans les lieux publics est également fortement déconseillé. A cet égard, il est fortement recommandé de ne plus laisser du pain. Il est également recommandé de cibler le plus possible le nourrissage dans les lieux privés pour permettre à seulement certains groupes d'espèces (ex: passereaux de petite taille) d'accéder à la nourriture.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- Service Info-environnement de Bruxelles Environnement : Tél.: 02 / 775.75.75 – [info@bruxellesenvironnement.be](mailto:info@bruxellesenvironnement.be)
- Pour trouver les coordonnées du fonctionnaire de l'environnement de votre commune, surfez sur <http://www.bruxelles.irisnet.be>
- Autres informations :
  - Atlas des oiseaux nicheurs de Bruxelles, Weiserbs, A., Jacob, J-P (2007).
  - Espèces exotiques envahissantes en Belgique: <http://ias.biodiversity.be/> (en anglais)

